



non respect du plan surendettement par creancier

Par **kiki15000**, le **09/08/2010** à **10:44**

en 2008 je deposer un dossier bdf seule car mon epouse commercante accord et aucun soucis avec creancier, en 2010 je redepote un dossier accepte par les creancier et notifié par la bf. 3 semaines apres la notification un creancier demande a ce que mon epouse paye la totalité du credit alors qu'il a ete portait a leur attention qu'elle etait en redressement judiciaire (a noter j'ai toujours payé correctement les echeance du plan) ont il le droit ? car il me semble que dans l'accord il est prévu qu'il ne poursuive ni le co emprunteur ni le cautionnaire ?

je vous remercie de votre réponse

Par **001**, le **13/08/2010** à **10:55**

bonjour,

votre plan de surendettement est innoposable a votre épouse n'ayant pas signé celui ci. si la dette a été déclarée dans la procédure collective de votre épouse, le créancier ne peut effectuer aucun acte de poursuite.